



PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 21 AVRIL 2026 – SAINT PONS DE THOMIERES

Nombre de membres en exercice : 16 Le mardi 21 avril 2026 à 15 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Christine BERNOT

Présents : 12
Votants : 12

Titulaires : Monsieur Max ALLIES (), Monsieur Jean ARCAS (), Madame Christine BERNOT (), Monsieur Michel CASTAN (), Madame Florence ESTRABAUD (), Monsieur Eric FABRE (), Monsieur Benoit MILHET (), Monsieur Michel PERALES (SUPPLEANT) (), Monsieur Antoine PROENCA (), Madame Leila ROUDEZ (), Madame Séverine SAUR (), Madame Anne-Lise SAUTEREL (), Monsieur Jacques SOULIGNAC (), Monsieur Patrick MONTAGNE (SUPPLEANT)

Suppléants (non votants) : /Monsieur Michel PERALES (SUPPLEANT) (), Monsieur Patrick MONTAGNE (SUPPLEANT)

EXCUSES : Titulaires représentés (pouvoir) : Titulaires : Madame Claudie BONNET (), Monsieur Vincent GAREL (), Monsieur René MORENO (), Madame Marie-Pierre PONS (), Monsieur Yannick JAUZION () Suppléants : Monsieur Jean-Luc FALIP (), Madame Myriam GAIRAUD (), Monsieur Aurélien MANENC (), Monsieur Alain MOUSTELON (), Monsieur Daniel VIALELLE ()

Secrétaire de Séance : Benoit MILHET ()

Christine BERNOT accueille les participants et excuse les élus qui n'ont pu être présents pour cette séance du Bureau Syndical.

Approbation du compte rendu de la séance du Bureau syndical du 21 janvier 2026

Séance : pas d'observation

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Benoit MILHET est nommé secrétaire de séance.

Point d'actualités :

a- Audition du Parc devant le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le 23 février 2026

Séance : Xavier BEAUSSART présente cette actualité en précisant que le CNPN, suite à sa visite a rendu un avis favorable avec réserves au renouvellement du projet de Charte.

Michel CASTAN rajoute que lui et Xavier BEAUSSART se sont rendus à l'Assemblée Générale de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Avec le Président de la Fédération, ils ont pu souligner auprès du ministre de la transition écologique, l'incompatibilité des différentes injonctions entre le statut d'aire protégée du PNR et le développement des ENR sur le territoire. Une note a été également transmise au ministère concernant ce sujet.

A noter également la venue d'une délégation de l'Autorité Environnementale pour les 12 et 13 mai 2026 dans le cadre du processus de révision de la Charte.

Modification de l'ordre du jour : compte tenu de l'installation du Comité Syndical, et de l'élection de la Présidence les points relatifs au CFU 2025 et au BS 2026 seront présentés au bureau syndical du 02 juin 2026 avant vote en comité syndical le 30 juin 2026.

AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU SCOT DU PAYS LAURAGAIS (N° 2026_04_N_01)

Conformément à la délibération du 14 septembre 2021 Le comité syndical délègue l'avis sur les SCoT au Bureau syndical.

Le projet de SCoT du Pays Lauragais est concerné essentiellement par 3 mesures de la charte du Parc :

- La mesure 2.2.4 qui identifie l'objectif de doter les communes du Parc du Haut-Languedoc de documents d'urbanisme et de planification.
- La mesure 1.2.5 qui fixe un objectif de maîtrise de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation notamment dans le secteur du sillon médian identifié au plan de Parc.
- La mesure 1.2.6 qui prévoit comme orientation de limiter les extensions urbaines, non maîtrisées, en tache d'huile ou le long des voies.

Par ailleurs la loi climat et résilience du 22 août 2021 établit un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de 50% identifiés à travers les Schéma Régionaux de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) d'ici 2030. Le SRADDET Occitanie fixe pour le territoire du Pays Lauragais un objectif de réduction de 59.5 % par rapport à la décennie passée.

Le SCOT du Pays Lauragais a été approuvé le 26 novembre 2012. Il a fait l'objet d'une première révision approuvée le 12 novembre 2018 qui a reçu un avis favorable du Parc. Le SCOT fait l'objet d'une seconde révision afin d'intégrer la commune des Cammazes qui ne faisait pas partie du périmètre, de prendre en compte l'évolution des nouvelles dynamiques territoriales, de se mettre en conformité avec les évolutions législatives notamment la loi climat et résilience et de faire du SCOT un plan climat.

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un document de rang supérieur au SCOT qui impose un rapport de compatibilité. Ainsi le Parc est une personne publique associée à la révision du SCOT et doit émettre un avis à l'arrêt du projet.

Le projet arrêté présenté est constitué de 3 documents : Un diagnostic, un projet d'Aménagement Stratégique et un Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le Projet d'Aménagement Stratégique décrit les grands objectifs fixés par le territoire pour les 15 prochaines années dans les différents politiques publiques comme l'urbanisme, l'habitat, le développement économique commercial et touristique, l'agriculture, l'environnement et les déplacements.

Le projet d'aménagement Stratégique du SCOT arrêté qui est présenté se décompose en trois axes :

- Assurer la résilience du territoire face aux pressions sur l'environnement
- Bien accueillir et bien vivre en Lauragais
- Conforter une économie de proximité

Le projet dans l'ensemble reprend les objectifs de réduction de la consommation foncière par le SRADDET Occitanie et va plus loin en indiquant une trajectoire de 30% de réduction de l'artificialisation pour la période 2031-2041. Dans l'ensemble les dispositions pertinentes de la charte sont retranscrites dans le projet notamment la disposition sur les énergies renouvelables sur le territoire de recoupement entre le SCOT et le Parc.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs possède une valeur règlementaire. Il décline le projet d'aménagement stratégique sous forme de prescriptions et de recommandations qui devront par la suite être traduites dans les documents de rang inférieur comme les plans locaux d'urbanisme. Le projet de SCOT prévoit 180 prescriptions et 96 recommandations pour décliner les objectifs du projet d'aménagement stratégique. Il projette un accueil de 17 400 habitants d'ici 2050 répartis dans une armature territoriale constituée de 19 polarités décomposées par le maillage suivant : une centralité autour de Castelnaudary, 4 pôles d'équilibres dont Revel, 14 pôles relais dont Sorèze et un maillage villageois. Le projet fixe un objectif minimum d'accueil de 70% de la population dans les polarités afin d'arriver en 2050 à plus de 56% de la population résidant dans les pôles.

La déclinaison des prescriptions et recommandations du premier axe du projet identifie une projection de la consommation foncière pour la communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi de 102 hectares pour la période 2021-2030, 79 hectares pour la période 2031-2040 et 59 hectares pour la période 2041-2050 afin de correspondre aux objectifs fixés par le SRADDET Occitanie et la loi climat et résilience sur la zéro artificialisation nette. Cette forte réduction de la consommation passera en partie par un objectif de réinvestissement urbain d'au minimum 30% pour la production des nouveaux logements avec une extension qui devra être envisagée seulement en dernier recours et une réduction minimale de la vacance de 15%. Les collectivités locales devront maintenir des objectifs de densité moyenne pour les nouveaux logements de 25 logements à l'hectare pour les pôles relais comme Sorèze et variant entre 10 et 15 logements à l'hectare pour les villages. Les objectifs pour la communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi sont de 3800 logements dont 55% produits sur la commune de Revel, 18% pour la commune de Sorèze et 27% pour les autres communes de l'intercommunalité.

Concernant les trames écologiques, le SCOT identifie des espaces dits remarquables constitués par les boisements de plus de 25 hectares, les sites Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1. Dans ces espaces le SCOT prescrit une artificialisation interdite y compris pour les centrales solaires au sol. Les parcs photovoltaïques et agrivoltaïques sont proscrits dans les espaces boisés. Le territoire du Parc est identifié comme un grand écosystème. Le SCOT identifie la trame noire spécifiquement qui devra faire l'objet d'une intégration dans les PLU et PLUi. Il prescrit enfin pour les documents d'urbanisme d'instaurer un coefficient de pleine terre pour favoriser la préservation de l'eau et de la biodiversité en ville.

Sur le volet des énergies renouvelables, le projet fait l'objet d'une prescription spécifique concernant l'intégration des projets dans le PLU et PLUi qui devront respecter la charte du Parc. Le SCOT donne des prescriptions spécifiques sur les volets solaires et éolien, ou il proscrit les projets sur les sols à haute valeur agronomique et précise que les espaces naturels et agricoles sont non prioritaires pour les projets solaires au sol. Il préconise l'intégration paysagère des énergies renouvelables qui doivent également être respectueuses des enjeux environnementaux. Il n'est cependant dans ces prescriptions pas fait mention de la Charte du Parc et ses mesures ainsi une réserve sur ce point est proposée. Concernant les carrières, le projet prescrit la prise en compte des mesures de la charte et la future charte pour le territoire du Parc

Enfin, concernant le volet paysage, le SCOT ne fait pas références aux objectifs de qualité paysagères identifiés par le Plan de Paysage et le futur Plan de Parc, ces éléments devront être ajoutés dans la prescription concernée.

Avis technique proposé : Avis Favorable avec des réserves portants sur les énergies renouvelables et l'intégration des objectifs de qualité paysagère.

Séance : pas d'observation.

Sur proposition de la Présidente, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable avec des réserves au projet arrêté du SCoT valant PCAET du Pays Lauragais
- D'autoriser la Présidente à signer et à réaliser tout actes référents

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE TOURISME DURABLE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC PLAN DE FINANCEMENT (N° 2026_04_N_02)

Dans le cadre de sa Charte, et plus particulièrement de l'axe 3 « Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle du Haut-Languedoc », le Parc naturel régional du Haut-Languedoc met en œuvre une stratégie visant à structurer et renforcer son développement touristique. Cette action s'inscrit directement dans les mesures 3.2.3 « Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique » et 3.2.4 « Développer la Marque Parc pour valoriser et promouvoir l'accueil, les produits et savoir-faire ».

Adoptée pour la période 2023-2028, la stratégie touristique du Parc fixe comme ambition de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'attractivité de la destination, dans une logique de tourisme durable, de valorisation des ressources locales et de retombées économiques pour le territoire.

À ce jour, de nombreux outils de communication et de valorisation existent, portés par le Parc et ses partenaires. Toutefois, leur diffusion, leur visibilité et leur appropriation demeurent hétérogènes à l'échelle du territoire, notamment au sein des Offices de Tourisme Intercommunaux et chez les professionnels engagés dans la marque Valeurs Parc. Cette situation limite la capacité à porter une image claire et partagée de la destination.

Dans ce contexte, le développement et le déploiement d'outils de valorisation homogènes, lisibles et partagés apparaissent comme un levier structurant. Ils doivent permettre de renforcer l'image de destination du Parc, d'améliorer l'information des visiteurs, de favoriser la consommation locale et la découverte des savoir-faire, tout en consolidant le rôle des acteurs touristiques comme ambassadeurs du territoire.

Les Offices de Tourisme Intercommunaux occupent une place centrale dans ce dispositif. En tant que premiers points de contact avec les visiteurs, ils jouent un rôle déterminant dans l'orientation des flux touristiques, la prescription des offres et la valorisation des richesses

locales. Leur implication est essentielle pour garantir une diffusion cohérente des messages à l'échelle du Parc et renforcer l'efficacité de la promotion touristique.

À ce titre, la présente action vise à les doter d'outils adaptés, leur permettant de mieux valoriser les spécificités du territoire et de s'inscrire pleinement dans une démarche collective de promotion d'un tourisme durable.

Cette action permettra notamment d'orienter les flux touristiques vers des offres de proximité, de soutenir les filières locales, en particulier celles liées aux savoir-faire et à l'agriculture, et de favoriser une meilleure répartition des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc propose la mise en œuvre d'une action visant à concevoir, produire et déployer une gamme d'outils de valorisation de la destination, à destination des Offices de Tourisme Intercommunaux et des professionnels marqués Valeurs Parc.

Cette action comprend la création d'outils de valorisation physique, tels que des kits à destination des Offices de Tourisme (affiches, cartes, supports scénographiés) ainsi que des supports dédiés aux professionnels marqués (signalétique, supports d'accueil et de médiation).

Elle prévoit également le développement d'outils numériques complémentaires, incluant des pages web dédiées à la valorisation des offres locales, l'intégration de QR codes sur les supports physiques afin de faciliter l'accès à l'information, ainsi que la réalisation de contenus photographiques destinés à enrichir les supports de communication.

Le projet sera mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et touristiques, notamment l'Agence Attractivité et Développement d'Occitanie, les Agences départementales du tourisme du Tarn et de l'Hérault, les Offices de Tourisme Intercommunaux et le réseau des professionnels marqués Valeurs Parc.

Les principaux livrables attendus sont la réalisation de kits de valorisation pour les Offices de Tourisme, de supports dédiés aux professionnels, de documents thématiques, ainsi que le développement d'outils numériques et de supports de médiation touristique.

La mise en œuvre de cette action est prévue sur la période de juin 2026 à septembre 2028.

Plan de Financement

DEPENSES			RECETTES	
Détail des dépenses	Montant	Cofinanceur	%	Montant
Création des outils et des supports de médiation	15 000 €	Région	80%	15 000 €
Pilotage, suivi (Ingénierie)	3 750 €	Parc HL	20%	3 750 €
Total	18 750 €	Total	100%	18 750 €

Séance : Jacques SOULIGNAC propose de demander une participation financière de la part des OT car il estime qu'ils se servent de la logistique et de la réputation du PNR pour avoir de nouveaux outils. Antoine PROENCA lui répond qu'une telle demande entraînerait certainement le retrait des OT et des intercommunalités de ce type de projet. Michel CASTAN appuie ce propos et fait remarquer le déficit existant pour les OT du territoire entre le coût de maintien de ce service et ce qu'il rapporte directement à la collectivité en taxe de séjour. Christine BERNOT souligne le travail de concertation qui a été effectué entre le PNR et les OT sur ce projet dont les débouchés et livrables seront des leviers appréciables de part et d'autre. Elle rajoute que si elle comprend parfaitement la volonté de trouver de nouvelles sources de financement, en l'occurrence, sur ce projet, la coopération entre le Parc et les OT dans l'intérêt du territoire doit être prioritaire.

Sur proposition de la Présidente, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente à signer la demande de subvention nécessaire et à réaliser tous actes afférents.

Présentation et préparation du déroulé du comité syndical du 12 mai 2026, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à l'adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Cette séance sera principalement dédiée à l'installation du comité syndical et la composition du Bureau syndical

Séance : le Bureau étudie le déroulement prévu pour la prochaine session du Comité Syndical et participe à son élaboration en s'attardant sur certaines questions techniques, notamment sur les modalités des élections de la Présidence et du nouveau Bureau dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par les statuts modifiés du Parc.

Rappel des dossiers relatif au fonctionnement institutionnel du syndicat mixte, suite renouvellement de la Présidence, qui feront l'objet de délibérations lors du Comité syndical du mardi 12 mai 2026

Séance : pas d'observation.

Ressources humaines :

a. Gestion Congés de Maladie Ordinaire d'Elora Dutranois -chargée de mission Agroécologie, il convient de mettre en place une procédure de licenciement pour inaptitude physique.

b. Recrutement pour le remplacement d'un congé de maternité de Cyrielle Almodovar – chargée de mission Natura 2000 du 1^{er} juillet 2026 au 31 janvier 2027.

c. Stagiaires :

- i. Etude et planification des pratiques de Pleine Nature en milieux sensibles ; cas du Massif du Caroux : **Fanny Chabbert** du 2 mars au 31 août 2026.
- ii. Biodiversité : **Celia Gaillard** du 30 mars au 3 mai puis du 15 juin au 3 juillet 2026
- iii. Structuration collective de l'offre agricole et optimisation des débouchés – Analyse des besoins des commerces de proximité et mise en réseau avec les

producteurs sur le territoire Hautes Terres d'Oc et répliquable sur le périmètre du Parc : **Alison Berthault** du 30 mars au 29 septembre 2026.

- iv. Réalisation d'une étude de développement de la stratégie marketing de la plateforme numérique cliketick : **Margot Jouvin** du 1^{er} avril au 30 septembre 2026
- v. Découverte des métiers de l'environnement : **Edouard Roques** du 7 au 17 avril 2026.

d. Service Civique : La décision n° LR-000-25-00014-01 du 04 mars 2026 portant modification de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique, renouvelle notre agrément pour accueillir des volontaires jusqu'au 03 mars 2029 (3 ans). C'est pourquoi nous avons lancé le recrutement pour une mission sur l'agriculture durable et la biodiversité cultivée pour une durée de 8 mois.

Séance : Les élus sont informés du recrutement d'Erwan Rodriguez – Leperu qui prendra ses fonctions le 4 mai 2026 en tant que volontaire du Service Civique.

➤ **Calendrier institutionnel 1^{er} semestre 2026**

Date	Heure	Lieu	Réunion
Mardi 12 mai	16h	Saint-Pons de Thomières Salle des fêtes	Comité Syndical Installation
Mardi 2 juin	15h	Saint-Amans Valtoret Mairie	Bureau Syndical
Mardi 30 juin	16h	Saint-Pons de Thomières Salle des fêtes	Comité Syndical

Séance : En conclusion, Michel CASTAN présente le programme pour la semaine européenne du pastoralisme qui aura lieu du 25 au 31 mai 2026. Le point d'orgue de ce programme se déroulera sur la fin de semaine avec l'événement organisé par le Parc intitulé « Echappées Pastorales » et la fête des Pré'Riales qui se tiendra au Rialet le dernier jour. A cette occasion, une série de podcasts a été réalisée par l'équipe du PNR. L'un d'eux est diffusé aux membres du Bureau.

Enfin, la Présidente remercie chaleureusement les membres du Bureau arrivés en fin de mandat et qui quitteront le Syndicat Mixte à la suite des prochaines élections du Comité Syndical.

La Présidente

Le secrétaire de séance

Christine BERNOT

Benoît MILHET